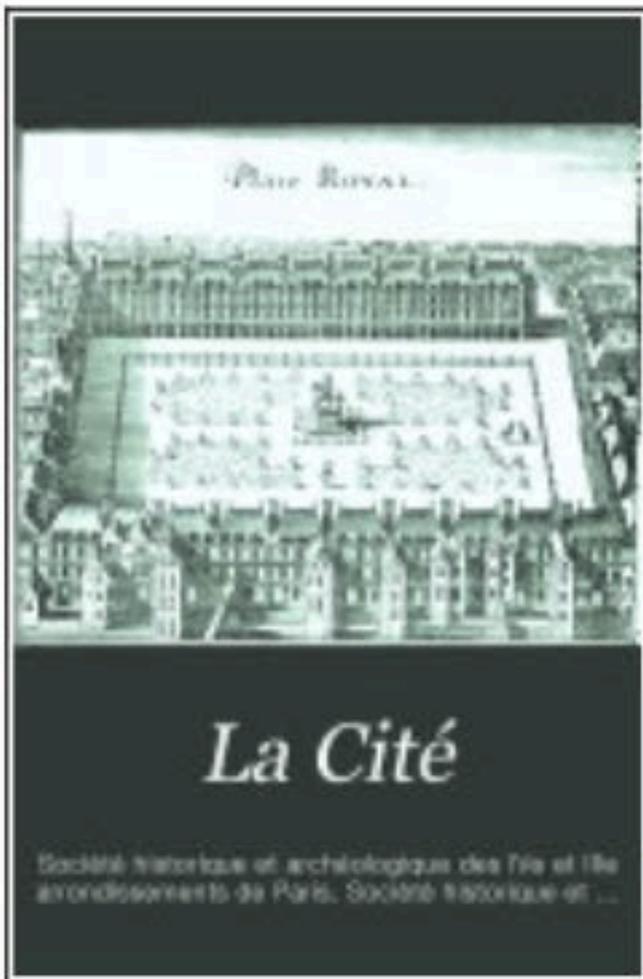

La Cité, Volume 3



Champion, 1907



0 Avis





Hippolyte de Bouroule

La Congrégation des Filles de la Croix occupait au XVIII^e siècle un immeuble de l'impasse Guéménée, dans la rue Saint-Antoine, immeuble qui avait porté jadis le nom d'*Hôtel des Tournelles* et que la fondatrice de l'œuvre, Mme Lhuillier de Villeneuve, avait acheté le 22 octobre 1643 à M. et Mme de Villebousin.

La Communauté s'y établit en 1644. A en juger par ses *constitutions* (1) et par le chapitre que lui a consacré le Père Hélot (2) la règle de la Maison était peu sévère. La clôture n'en était pas autrement rigoureuse, et si la gravure que l'auteur des *Ordres*

(1) *Constitution des Filles de la Congrégation de la Croix, suivie de l'Histoire de l'Etablissement de ladite Congrégation, à Paris.* — Vannes 1846.

(2) Le Père Hélot. *Histoire des Ordres monastiques.* Tome VIII.

religieux donne du costume des Filles de la Croix est exacte, leur coiffure et leur habit rappellent assez bien, quoique avec moins de pompe, ceux des Dames de Saint-Cyr, sous le principat de Madame de Maintenon.

Le but de cette fondation n'apparaît pas très nettement. Il semble que les Filles de la Croix fussent des contemplatives, mais quelque peu militantes : car elles devaient prodiguer leurs consolations aux âmes affligées et souffrantes. Et le père Hélyot, qui savait à l'occasion être un pince sans-rire, dit assez malicieusement que leur mission est toute de « charité spirituelle ». (1),

De notre temps, la femme sensible ou sentimentale, rêveuse ou mystique, nerveuse ou névrosée, et surtout incomprise, se réfugie encore volontiers au couvent, quand elle se croit la plus malheureuse des créatures. Là, après quelques semaines ou quelques mois de retraite, et comme si elle s'était retrempée dans une onde vivifiante, elle retourne au monde, toute prête d'ailleurs à recommencer son pèlerinage, en cas de nouvelles déceptions.

Sous l'ancien régime, la femme entrait plus souvent peut-être au couvent, mais rarement de son plein gré. Sans parler des filles, trop nombreuses, de grande famille, que la tyrannie des exigences sociales condamnait à la perpétuité de la vie monastique, combien de femmes devaient se retirer temporairement dans une communauté, à qui cette obligation semblait tout au moins abusive ! C'étaient tantôt des dames d'humeur légère, que la jalousie, souvent justifiée, d'époux ombrageux, faisait enfermer dans un couvent par lettre de cachet ; tantôt des jeunes filles d'esprit romanesque, dont la famille ne se sentait rassurée que si elle les

(1) D'après leur *Constitution*, les Filles de la Croix recevaient des *Grandes* et des *Petites pensionnaires*. Les *Grandes pensionnaires* étaient des dames qui faisaient une retraite dans la maison ; les *Petites* étaient des enfants ou des jeunes filles dont les religieuses étaient, à proprement parler, les maîtresses d'école.

savait derrière la grille d'un cloître, à l'abri de ravisseurs audacieux. Les tuteurs se débarrassaient aussi de la surveillance de leurs pupilles; et l'on vit même des amants assez inquiets de la fidélité de leurs maîtresses pour en confier la garde à des religieuses.

Toutefois, dans la plupart de ces pieuses retraites, et bien entendu dans celles qui n'étaient pas considérées comme des maisons de force, cette réclusion se tempérait de certaines concessions faites aux exigences de la vie sociale. Les dames qui l'avaient recherchée d'elles-mêmes pouvaient l'interrompre à leur guise, sortir dans l'après-midi et rentrer le soir ou les jours suivants. Celles que leur famille avait mises pour tel ou tel motif au couvent, bénéficiaient de la même liberté, à la condition néanmoins d'y être autorisées par leurs parents.

La maison des *Filles de la Croix*, située impasse Guéménée, appartenait à cette catégorie de communautés s'accommodant si volontiers aux nécessités du siècle. Le roman d'une de ses pensionnaires, Hippolyte de Bouroule, nous en fournira un curieux exemple.

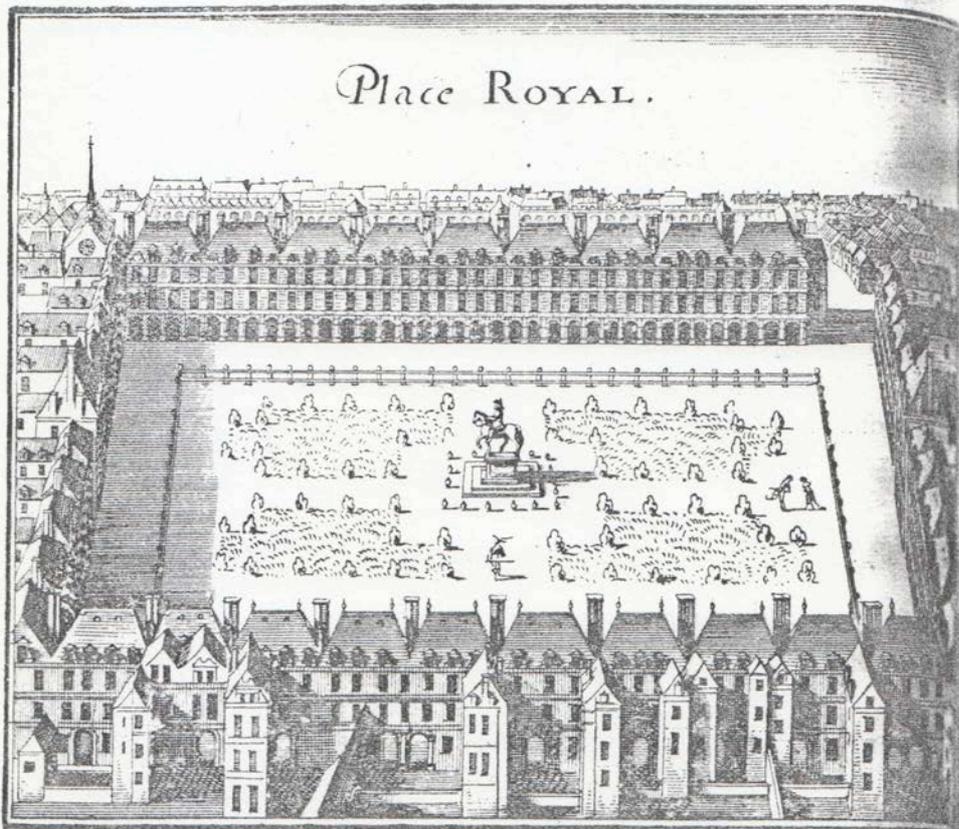
II

C'est aux rapports de l'inspecteur de police Meusnier, toujours si exactement renseigné sur la biographie des demi-mondaines du temps, que nous devons cet épisode de la vie galante au XVIII^e siècle, épisode dont pourrait s'inspirer la psychologie de nos dramaturges modernes.

Meusnier donne, avec sa précision coutumière, le signalement de notre héroïne, Catherine Lardin, dite Hippolyte de Bouroule. « Assez grande et bien faite, cheveux châtain clair, fort blanche de la gorge, mais point de maintien, n'ayant jamais reçu qu'une éducation très commune. »

Elle avait à peine douze ans qu'« à l'exemple de sa chaste mère (qui avait fait pendant son veuvage trois enfants à crédit) » elle

menait déjà de front « plusieurs intrigues à un petit écu par tête et quelquefois moins ». Elle demeurait alors rue des Nonnains d'Hières (Nonaindières écrit Meusnier, suivant l'orthographe du temps) chez un certain Brossard qui vivait ouvertement de la prostitution de ses filles.



Les oncles de Catherine, plus scrupuleux que la mère, firent enfermer leur nièce à l'hôpital, d'où elle sortit après un séjour de quinze mois, avec « des abcès à la gorge », vraisemblablement

les écrouelles alors si fréquentes dont Meusnier signale, à trois ans de date, les traces encore très visibles : il écrivait son rapport en septembre 1752.

Malgré son passage forcé à l'hôpital, Catherine Lardin, plus malsaine peut-être au moral qu'au physique, reprit le cours de sa vie errante et dissolue. Elle échoua, un beau jour, chez une femme Lafosse, qui pratiquait la traite des blanches et qui entrevit de refaire à sa pensionnaire une virginité. L'article était de vente courante au XVIII^e siècle et fort demandé. Naturellement la mère Lardin signa des deux mains son consentement à la combinaison. Catherine devint la nièce de l'entremetteuse, et celle-ci produisit un peu partout cet oiseau rare. M. de Verwick, ministre plénipotentiaire de Wurtemberg, se laissa prendre à l'appau. Mais c'était un vieux routier qui n'était pas facile à duper : il reconnut la supercherie ; il eût même le mauvais goût de s'en plaindre : et deux misérables louis furent le maigre résultat d'une campagne qui s'annonçait si brillante.

Lafosse ne se découragea pas. Elle promena de nouveau dans tout Paris sa prétendue nièce et finit par lui trouver un amateur qui lui inspira confiance.

Mais laissons la parole à Meusnier : aussi bien il a conté le plus agréablement du monde le roman où nous voyons comme un scénario de comédie de mœurs.

Un dimanche, revenant de la messe avec cette prétendue nièce, moins par dévotion que pour tirer à la découverte, elle (Lafosse) fit rencontre de Bouroule, ingénieur géographe du Roi et directeur général des travaux du Languedoc, qu'elle arrêta comme malgré lui ; mais s'étant aperçu qu'elle était accompagnée d'une jolie fille, il lia la conversation en disant qu'il allait de ce pas dîner avec deux jolies femmes.

La Lafosse reprit : pourquoi pas avec nous ? Je vous l'offre au logis et nous ne serons que nous trois : vous, ma nièce et moi !

— Votre nièce, dit-il? Quoi, cette aimable enfant que voilà est votre nièce?

— Oui, repartit l'autre, avec un front d'airain, elle est fille d'une sœur que j'ai à Lyon; aussi, mon ami, dit la Lafosse, en se familiarisant tout de suite, donne-moi ta pratique; ma nièce est p... si tu es raisonnable, tu en auras les gants.

Au mot de p... et au maintien niais de la nièce, Bouroule vola chez Leprestre, traiteur, rue Saint-Honoré, et ordonna une contre-marche au diner commandé, qui fut porté chez la Lafosse. Cette première entrevue lui valut deux louis, et il ne se passa rien avec la nièce, qui s'en indemnisa avec d'autres, dès le soir même.

Pendant l'espace d'un mois, Bouroule cultiva la prétendue nièce, comme il avait précédemment cultivé la tante; car il est à remarquer qu'il a vécu pendant cinq ans avec elle, et qu'alors même il était en instance avec la Lafosse pour raison de 300 francs de rente viagère qu'il lui a fait en la quittant, dont il lui devait six années d'arrérages; mais cet événement fit suspendre les poursuites en faveur de la proposition qu'il fit d'entretenir cette nièce, moyennant un pot de vin raisonnable à la tante.

Comme il n'était point en argent comptant, il lui fit un billet de 300 francs.

Toute la difficulté consistait à savoir comment ce nouveau champignon serait introduit dans la maison de Bouroule, qui en a déjà une, que sa femme souffre, vraisemblablement par reconnaissance des complaisances que son mari veut bien aussi avoir pour elle. On imagina donc, de concert avec la Lafosse, un stratagème assez singulier, le voici : Bouroule fit à sa femme la fausse confidence que, depuis longtemps il hésitait à lui dire qu'il avait une fille bâtarde à l'hôpital; que sa conscience lui reprochait journellement de l'y avoir laissée aussi longtemps, étant en état de lui faire un sort plus gracieux; qu'enfin il était dans la disposition, sous son bon plaisir cependant, de faire des perquisitions de cette fille, pour la mettre en pension dans quelque couvent ou dans quelque maison honnête, où l'on cacherait le vice de sa naissance, dont il y aurait de l'injustice à la rendre responsable.

Sa femme, qui est naturellement bonne, sans rien soupçonner de la

supercherie. acquiesça à tout et le fortifia dans d'aussi beaux sentiments. De l'abondance du cœur même, elle dit à son mari qu'elle voulait être de moitié avec lui dans cette bonne œuvre, et que comme elle n'avait jamais vu la maison, ils iraient ensemble délivrer cette pauvre malheureuse.

Sans les inépuisables ressources de la Lafosse, il n'en fallait pas moins que cette proposition pour détraquer toute la machine; mais elle trouva sur-le-champ un expédient. Ce fut d'écrire à Gautier, distributeur du tabac à l'hôpital, dans lequel elle avait trouvé de la commisération pendant deux séjours qu'elle a fait dans cette maison; Gautier, dis-je, qui est la meilleure pâte d'homme que je connaisse, dont la qualité essentielle est d'obliger et l'on peut dire gratuitement, consentit ainsi qu'il lui était proposé, que la Dlle Hippolyte se trouvât, le lendemain au matin chez lui, et après l'avoir revêtue des habits de la maison, il la lâcha dans les cours.

Sur les onze heures de la matinée du même jour (c'était un lundi 21 février 1752) Bouroule et sa femme arrivèrent chez Gautier, celui-ci passait pour ami de Bouroule et lorsqu'il eut appris le sujet de leur démarche, qu'il feignit d'ignorer, il envoya une femme de la Maison appeler une Hippolyte qui parut sur-le-champ. Pour donner plus de vraisemblance à la chose, on avait eu la précaution de faire paraître d'abord une Hippolyte Bernard, qui n'était point Hippolyte Bouroule. Il fut question de trouver la véritable; la recherche ne fut ni longue ni difficile. Elle arriva, le père la reconnut à un prétendu signe qu'elle avait sous le menton.

La femme, de son côté, parût ravie de la trouvaille, fit beaucoup de questions à la petite fille déjà endoctrinée, et après lui avoir donné 6 francs, elle promit d'envoyer le lendemain une robe et du linge pour la retirer tout à fait de ce lieu. Ensuite de quoi on se sépara. Quant à Hippolyte, elle revint le soir chez sa prétendue tante jouer un autre rôle.

Le lendemain, la femme de Bouroule envoya effectivement les nippes qu'elle avait promises à cette fille, mais au lieu d'aller à l'hôpital, elles furent portées chez la Lafosse; et, dès le soir même, Hippolyte

parût chez Bouroule, qui la mit quelques jours après en pension chez un nommé Mauclair, son commis, demeurant rue Traversière, faubourg Saint-Antoine. La femme de Bouroule, qui avait pris cette enfant en amitié, trouvant qu'elle était trop éloignée, la fit venir au logis. Cette amitié ne fut pas de longue durée : la petite Hippolyte ayant eu l'indiscrétion de confier toute son aventure au sieur Mauclair, qui, piqué de ce qu'on la lui retirait, parce qu'il en avait un prix raisonnable, en instruisit secrètement la dame Bouroule. Cette découverte causa un vacarme terrible dans la maison; en sorte que Bouroule, pour calmer les esprits, mit la demoiselle Hippolyte dans la communauté des Filles de la Croix, cul-de-sac de Guémenée, quartier Saint-Antoine, où elle est, je crois encore, actuellement. »

(Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 10240. page 128.)



III

Au dire de Meusnier, ce Bouroule était un homme d'une rare intelligence, fort considéré du comte d'Argenson, ministre de la guerre, du maréchal de Maillebois, et d'autres grands personnages. Malheureusement, il était, comme la plupart de ses contemporains, un *fétard* déterminé. Or, cet amour effréné du plaisir lui avait ruiné la santé et l'avait mené tout droit à la faillite, Mais, grâce à un « sauf-conduit » du roi qui le sauvait de la prison pour

dettes, il lui était loisible de travailler, en toute sécurité, à « son projet sur le canal de Languedoc. » Ce qui ne l'empêchait pas de se livrer à d'autres occupations, beaucoup moins avouables qu'expliquaient peut-être les défaillances de sa bourse et de sa santé, mais qui durent singulièrement désillusionner Catherine Lardin sur le compte de son amant. En effet, Bourroule s'était avisé de faire concurrence à sa vieille amie Lafosse. Il allait chercher à la communauté de l'impasse Guéménée, celle qu'il appelait sa fille, et la conduisait, en ville, aux rendez-vous dont il avait négocié les conditions et dont il encaissait les bénéfices.

Meusnier relate le fait dans son rapport et l'appuie d'une lettre non signée, mais qui devait émaner de Lafosse, justement irritée de l'indélicatesse de son ancien adorateur.

Cette dénonciation contre un homme qui profitait du sauf-conduit royal pour entreprendre des opérations de telle nature, vaut la peine d'être publiée, en dépit même de son orthographe ultra-fantaisiste :

Du 20 Mars 1752.

Le 10 de ce mois M. Bourroul a écrit a M. lanbasadeur d'holande pour lui proposer une jeune fille de 15 ans fort joly qui est M^e Ipolite, ile a donner une âdresse a Versailles pour que M. lambasadeur lui fit reponce ile la resue en èy fait le 14 ou ous lui dit que le 16 du même mois ile ce trouve cher lanvoïee d'holande rue du gros chene a 10 heur du soir, è quils a mène la demoielle en question, on ne peux pas âssurer sy c'est le 16 ou le 17 mais ile y fut o grande etonement de lanbasadeur de voire une homme ariver en remise a vec hipolite misse â vec une fort belle robe noirs et uns panier de 4 once a parte nant â la femme de bourroul M. bourroul qui ettai mis tout de son mieux fut prie a souper ile é tallat le merite de sa cher petite é on la fit passer dans une a parte mant voisins de celui ou ile soupet lanvoïee la exploité mais lanbasadeur ne fit que causer a vec bourroul a 2 heur bourroul san fut a vec sa dulesine e uns domestique ou valet de chambre qui les éclairet quant ile fure a bast de

lescaliêe mis à hipolite 20 louis dor dans les mins quelle donat sur le champs à bourroul qui lui fit défance dan parler a qui que ce soit mais elle le conta a la femme d'un home qui fait des plans à bourroul è qui la reedit tout chot à M. daubergne secrétaire du Roy qui est daix en provence ile est loge rue Jan St denie ches uns perutier bourroul est party le 23 de ce mois pour son canalle en languedoc ile a laissée hipolite à paris. Je ceré informée ces jours sy de sa résidence e sy je peux lanle ver a bourroul je ne manquerée pas de le fair sa mere a resue 20 ecus de bourroul sur les 20 louis dor de M. lanvoiee dholande.

Ile la procuree a quelle autre seigneur dont la petite ne sey ny le nom ny la demeure ni même largant quelle a ut bourroul layant resue lui même e ile lui a promis pour reconpance lhospitalle sy elle parlai de cela a qui que ce sois. >

(Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 10240, page 141.)

IV

Les Filles de la Croix surent-elles le trafic auquel était assujettie Hippolyte de Bourroule chaque fois qu'elle sortait du couvent? Ou bien se lassèrent-elles d'héberger et de nourrir une pensionnaire pour qui, d'après Meusnier, son soi-disant père n'avait jamais payé un sou? Nous l'ignorons. Toujours est-il que Bourroule fit passer la Seine, un beau matin, à Catherine, et la mena chez les Filles de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique. Mais là, les religieuses, averties peut-être par celles de l'impasse Guéménée, exigèrent de leur nouvelle pensionnaire un trimestre d'avance. Bourroule dut s'exécuter; seulement, ce fut au détriment de l'entretien de la pauvre Hippolyte. Sa toilette était devenue minable. La charitable Latosse en fut toute émue. Et, pour se venger du même coup de l'homme qui marchait sur ses brisées, elle lui enleva sa maîtresse qu'elle donna au comte de Junilhac.

Malheureusement pour elle, Catherine Lardin avait le cœur trop

sensible. Elle savait à peine tirer parti des bonnes fortunes que lui recrutait l'infatigable Lafosse. Elle gaspillait des trésors de tendresse non seulement avec des *greluchons*, dit Meusnier, mais encore avec des *farfadets*. Dans l'argot des « filles du monde », le *greluchon* était l'amant de cœur qui joignait quelquefois sa modeste obole à la riche offrande des grands seigneurs ou des financiers ; le *farfadet* était l'amant de cœur qui ne donnait jamais rien.

Catherine Lardin passa comme un météore dans le ciel, toujours changeant, de la galanterie parisienne. Elle mourut en couches au commencement de l'année 1756.

PAUL D'ESTRÉE

